



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## étiquetage informatif

Question écrite n° 55521

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les recommandations des experts de l'AFSSAP qui souhaitent renforcer l'étiquetage des aliments enrichis en fer et autres vitamines. Il souhaite connaître la position du Gouvernement en la matière.

### Texte de la réponse

L'étiquetage relatif à la composition nutritionnelle des denrées alimentaires est une priorité pour le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité. En effet, de manière générale, il est important que le consommateur ait une information objective, complète et loyale afin de choisir ses aliments en fonction de ses besoins dans le cadre d'une alimentation variée et équilibrée. Cela est d'autant plus important au moment où les scientifiques insistent sur le rôle de l'alimentation et de l'équilibre nutritionnel dans la préservation de la santé. C'est pourquoi le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité, comme les autres ministères en charge de ces questions, soutient la position selon laquelle tout aliment enrichi doit être étiqueté pour informer le consommateur sur la présence et la quantité de la substance ajoutée. Cette question fait actuellement l'objet de discussions dans le cadre du projet de règlement de la Commission et du Conseil relatif à l'adjonction de vitamines et minéraux dans les denrées alimentaires. Le gouvernement français demande à ce que soit systématiquement précisé sur l'étiquetage l'ajout de vitamines, minéraux et autres substances, et que soit même distingué le cas où la substance ajoutée n'était pas présente initialement (allégation du type : « enrichi en ») du cas où elle est présente initialement et est ajoutée pour pallier les pertes lors de la transformation et/ou du stockage.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55521

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 2005, page 446

**Réponse publiée le :** 12 avril 2005, page 3721